

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 05/11/2015

L' an 2015 et le 5 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champvert, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, VEILLEROT Michèle, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, THOMAS Christian

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : OLLIER Françoise à Mme WALSZEWski Aurélie, VRAY Stéphanie à Mme VEILLEROT Michèle

Excusé(s) : M. PETILLOT Jérôme

Secrétaire de séance : Mme VEILLEROT Michèle

Date de la convocation : 20/10/2015

2015/028 : Location Maison Eclésiastique

Le Conseil Municipal décide que pour toute location de la maison église supérieure à une semaine et inférieure à un mois complet, les tarifs seront proratisés en fonction de la période et de la durée de location.

2015/029 : Décision modificative

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

D 21318 : 1590€

R021 : 1590€

D023 : 1590€

D 61523 : -1590€

2015/030 : Projet de statuts suite à fusion entre Communauté de Communes Sud Nivernais et Entre Loire et Forêt

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de statuts suite à la fusion entre Communauté de Communes Sud Nivernais et Entre Loire et Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (1 voix contre et 11 voix pour) d'accepter le projet de statuts.

2015/031 : Arrêté de périmètre suite fusion entre Communautés de Communes Sud Nivernais et Entre Loire et Forêt

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de notification d'arrêté de périmètre suite à la fusion des Communautés de Communes Sud Nivernais et Entre Loire et Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (1 voix contre et 11 voix pour), d'accepter le projet d'arrêté de périmètre.

2015/032 : Schéma départemental de la coopération intercommunale de la Nièvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le schéma départemental de coopération Intercommunale de la Nièvre.

Après étude de celui-ci, le Conseil Municipal décide (1 abstention et 11 voix pour) d'accepter ce schéma.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention avec ERDF concernant la pose d'un télérelève en hauteur. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette convention.

Réseau d'assainissement du Bourg : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les techniciens de Nièvre Ingénierie ont terminé l'analyse du contrôle de l'état des canalisations des Rues Lucien Perreimond, Jean Lhospied, René Sombert et des Fossés.

Ils proposent de venir à Champvert le 19 novembre afin de présenter et commenter le rapport qui a été préparé. Ils seront accompagnés par des responsables de la police de l'eau et des représentants de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

A priori, il n'y a pas de grosses réparations qui nécessitent de creuser les rues mais une quantité importante de reprise de piquages et de problèmes d'étanchéité.

Une première estimation du coût des travaux à réaliser s'élève à environ 120000/140000€ hors taxe. Ces travaux peuvent être subventionnés par le concours de l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental, l'Etat (via la DETR).

Viendra ensuite le temps de la réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur un autre lieu.

Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

Le SDIS a réalisé récemment le contrôle opérationnel de la DECI sur la Commune. Le contrôle consiste en l'accessibilité aux poteaux ou aux réserves et en la manoeuvrabilité des vannes.

Le contrôle technique est de la responsabilité du Maire.

Il se dégage des tableaux présentés par le SDIS que nous avons 3 poteaux situés sur la Zone du Pré Charpin qui n'ont pas été contrôlés depuis 2009. Le contrôle périodique est au plus tous les 3 ans.

Convention de partenariat Commune de Champvert - ERDF

Dans le cadre de la surveillance des lignes aériennes de distribution de l'électricité, ERDF souhaite développer l'utilisation de drones. Aujourd'hui ERDF Nevers possède 2 drones basés à Corbigny.

Pour faire décoller et atterrir leurs engins, il faut l'autorisation du propriétaire quand il s'agit de terrain privé. Les décollages et les atterrissages depuis le domaine public sont soumis à la délivrance d'une autorisation par le Maire.

La convention précise les engagements de chacun des partenaires. Le Maire s'engage à autoriser le domaine public pour le décollage et l'atterrissage du drone.

Dans le cas d'une demande de la Mairie d'utilisation du drone, le Maire s'engage à demander la prestation 1 mois avant la manifestation et à en préciser le cadre. La convention a été signée le 22 octobre 2015.

ARS - Agence de l'Eau Loire Bretagne

La préservation de la qualité des eaux des rivières comme des eaux souterraines passe par la réduction de toutes pollutions, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, agricole.

La loi Labbé de février 2014 prévoit la mise en place de la démarche "0 phyto" dans l'ensemble des espaces publics gérés par les collectivités.

L'objectif prévu pour le 1er janvier 2020 est avancé au 1er janvier 2017.

Nous devons donc rapidement nous engager dans la démarche "0 phyto".

Sur le site de l'agence de l'eau existe un descriptif des modalités d'aides de l'agence.

Site Natura 2000 "Cavités à chauves-souris en Bourgogne"

Il s'étend et intègre le territoire de la commune. Ce site est constitué d'un ensemble de cavités naturelles et de carrières souterraines qui a été proposé à la commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en 1997, avec une extension du périmètre en 2007.

Ces cavités sont des lieux d'hibernation importants pour les espèces de chauves-souris d'intérêt européen présentes en Bourgogne.

Un nouveau président du comité de pilotage et une structure porteuse chargée de la mise en oeuvre d'un document d'objectifs doivent être désignés.

Projet de création de chambres d'hôtes et d'un restaurant

Noël Gaucher expose au Conseil Municipal l'avancement d'une réflexion à propos du bâtiment situé 19-21 Rue Lucien Perreimond. Cette réflexion est la suivante : Créer à l'étage de l'immeuble 4 chambres d'hôtes, ce qui

représente une quinzaine de couchages et en rez de chaussée un espace restauration d'une capacité de 20-22 couverts.

Le projet s'inscrit complètement dans les compétences de la nouvelle communauté de communes. Nous ferons en sorte qu'il soit porté par celle-ci. Nous présenterons un dossier qui ne soit pas une coquille vide et nous défendrons ce projet qui amènera une nouvelle activité économique à Champvert.